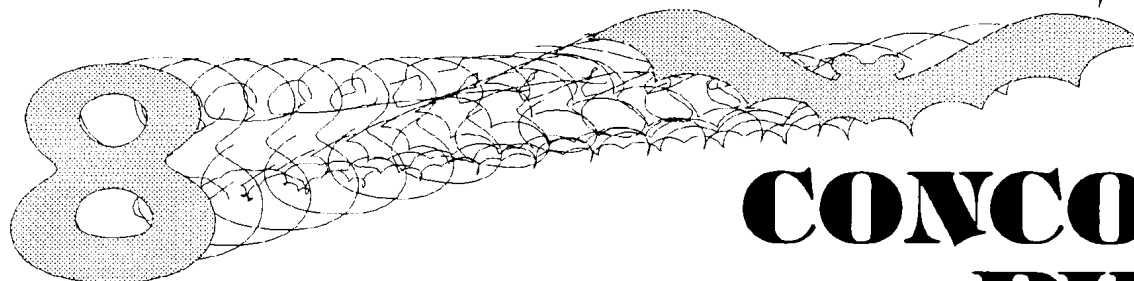
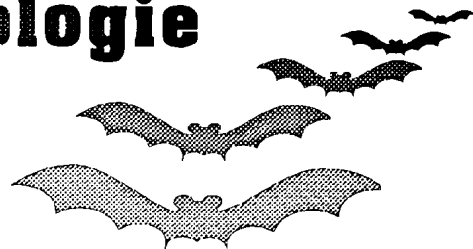


8^{ème} Festival de Spéléologie en Essonne

20 novembre 1993



CONCOURS PHOTO

Règlement

Art.1 - Le concours accueillera toutes les photos couleurs sur papier ayant pour thème la spéléologie, à l'exclusion de la descente de canyon, au travers des deux sujets suivants :

- 1 - Les entrées de cavités.
- 2 - La boue.

Art.2 - Le jury se réserve le droit de refuser les clichés qui ne respecteraient pas les thèmes définis dans l'article 1.

Art.3 - Les photos devront être présentées sur un support carton, horizontal ou vertical au format 30cm x 40cm, avec ou sans verre et sans marque distinctive. Le format de la photo est libre à l'intérieur du support. Chaque support devra être équipé sur sa face arrière d'un crochet de fixation.

Art.4 - Les candidats devront indiquer derrière chaque support leur nom, leur adresse, la légende s'il y en a une et le prix pour lequel est destinée la photo : "LES ENTREES DE CAVITES" ou "LA BOUE".

Art.5 - Les photos en concours seront exposées dans le cadre du Festival de Spéléologie en Essonne à YERRES le samedi 20 novembre 1993, de 14 h à 18 h 30.

Art.6 - Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présents au Festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Art.7 - Le jury délibérera le samedi 20 novembre 1993 ; en aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

Art.8 - Le concours "PHOTO" donnera lieu, à l'issue du concours, à l'attribution de trois (3) prix :

- 1 - Prix du jury, thème : "LES ENTREES DE CAVITES",
- 2 - Prix du jury, thème : "LA BOUE",
- 3 - Prix du Public, tous thèmes confondus.

Chaque prix sera décerné pour une valeur de 1500 F pour les prix du jury et de 1000 F pour le prix du public.

Art.9 - Un prix du jury et le prix du public ne pourront, pour un thème considéré, être décernés à un même lauréat. Si tel était le cas, le prix du public serait décerné au second de la liste, dans le thème considéré.

Art.10 - Les prix seront décernés aux lauréats lors du Festival de Spéléologie en Essonne N°8 le samedi 20 novembre 1993.

**Art.11 - Afin d'être correctement appréhendées par le jury, les photos devront être présentées le 19 novembre 1993, dans la soirée, ou le samedi 20 novembre 1993, avant 12 heures, sur les lieux d'exposition : CEC - 2, rue MARC SANGNIER, 91330 YERRES.
Les photos seront exposées au public à partir de 14 heures.**

Art.12 - Les auteurs de photos primés autorisent le C.D.S.91 à conserver leurs photos et à les utiliser à toutes fins qu'ils jugeront utiles, dans le strict respect des droits d'auteurs. En ce qui concerne les autres photos, les auteurs devront les récupérer, le soir même après le Festival, sur les lieux de l'exposition.

Art.13 - Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin de vos photos mais ils ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des photos exposées.

Art.14 - La participation au concours est entièrement gratuite.

Art.15 - Les participants ne pourront présenter qu'un maximum de trois (3) photos par thème.

Art.16 - Par leur participation, les concourants acceptent et souscrivent au présent règlement.

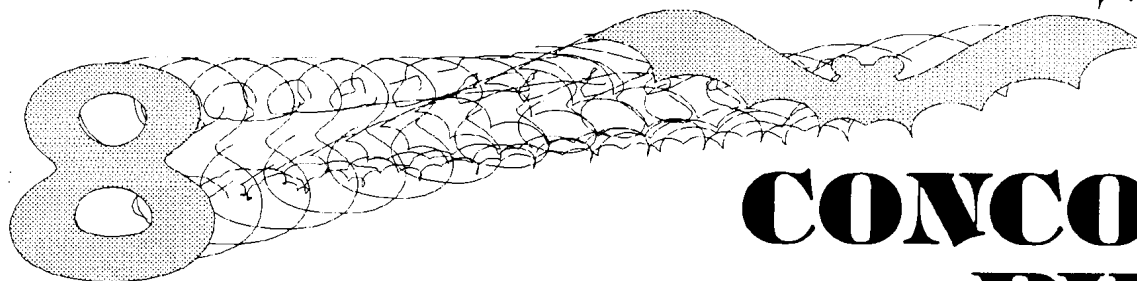
Comité Départemental de Spéléologie de l'Essonne

CDS91 - 9 avenue Auguste Plat - 91130 Ris Orangis

Association régie par la loi 1901 et affiliée à la Fédération Française de Spéléologie

8^{ème} Festival de Spéléologie en Essonne

20 novembre 1993



CONCOURS PHOTO

Bulletin d'inscription

A RENVOYER DUMENT REMPLI, AVANT LE FESTIVAL, AU RESPONSABLE DU CONCOURS :
- CHRISTIAN WEBER - 14 ALLEE DE L'OSERAIE, 94260 FRESNES

- Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tél : _____
- Club : _____ Dpt : _____
- Thème : _____

N°	LEGENDE DE LA PHOTO	RESERVE CONCOURS
1		
2		
3		

PAR LE PRESENT BULLETIN, JE DECLARE ADHERER AU CONCOURS PHOTO DU FESTIVAL DE SPELEOLOGIE
EN ESSONNE N° 8 ET ACCEPTER LES MODALITES DU REGLEMENT EN VIGUEUR

- Date : _____ Signature : _____

Comité Départemental de Spéléologie de l'Essonne

CDS91 - 9 avenue Auguste Plat - 91130 Ris Orangis

Association régie par la loi 1901 et affiliée à la Fédération Française de Spéléologie